

COLLOQUE EFFET de SERRE IV

Avec le soutien de ARMINES

Fluides Frigorigènes et Réglementation

- 9H00
- Accueil M. Benoît LEGAIT- Directeur de l'ECOLE DES MINES
 - Introduction : les enjeux des règlements sur les fluides M. Philippe LUCAS - MEDD
 - Le nouveau décret sur les fluides M. Philippe CHEMIN & Mme Claude PUTAVY - MEDD
 - Le décret mode d'emploi M. Philippe ROY - SNEFCCA
 - Le règlement européen sur les gaz fluorés (F-Gas) M. Peter HORROCKS – COMMISSION EUROPEENNE

10H45 PAUSE
11H00

- Implication de la F-Gas sur la réglementation des pays de l'Europe à 25 M. Nick Campbell - ATOFINA
- Inventaires français et mondiaux des émissions des fluides à l'horizon 2015 M. Denis CLODIC – ECOLE DES MINES
- DEEE : Réglementation et application en France Mme Sarah Martin - ADEME
- Questions & débats

12H30 ***** DEJEUNER *****

- 13H45
- La fin de vie des fluides : Réglementation et mise en pratique : M. Etienne MERLIN – ADEME
 - Action d'UNICLIMA en faveur de l'étanchéité des systèmes M. Pascal FOLEMPIN – UNICLIMA
 - Résultats des mesures d'étanchéité des composants frigorifiques M. Thierry LE DAUPHIN – CETIM
 - L'amélioration du confinement : M. Jean Claude LANDY – LANDY FROID CLIM

15H20 PAUSE
15H40

- Nouveaux fluides - Nouveaux systèmes
 - Agroalimentaire M. Paul HOMSY – NESTLE
 - Froid commercial M. Rémy RIVAL - JOHNSON CONTROL
 - Climatisation automobile M. Christophe PETIT JEAN - VALEO CLIMATISATION
 - Climatisation fixe M. Jean Pierre HUGUET – CARRIER
- Synthèse & Perspectives Mme Frédérique SAUER – Présidente de l'AFCE

17H00 ***** FIN *****

Un dossier complet sera remis à chaque participant

M., Mme, Mlle
 Société
 Adresse
 Code Postal Ville
 Tel Fax
 Email

Assistera au COLLOQUE AFCE EFFET DE SERRE IV Oui Non

Frais de participation TTC : 125 €
 Si inscription et paiement avant le 15 septembre : 110 €
 Membre AFCE 80 €



Joindre le règlement à cette carte réponse adressée à : AFCE - 55 bis rue Porte Rabel - 61300 L'AIGLE
 Aucune inscription non accompagnée d'un paiement ne sera prise en considération. En cas d'annulation avant le 25/10/2004, une retenue de 30 € TTC sera effectuée ; passé cette date, la totalité des droits sera acquise.
 Le nombre de places est limité à 120 personnes ; les inscriptions se feront par ordre d'arrivée.